



VOUS FACILITE LE STATIONNEMENT

avec
des horodateurs plus pratiques



La ville et Urbis Park modernisent, à partir du 15 novembre 2017, l'ensemble du parc **d'horodateurs**. Dès lors, vous pourrez régler votre stationnement :



avec votre carte bancaire



avec l'option "sans contact" de votre carte bancaire



avec des pièces de monnaie

Puis vous glissez le ticket de l'horodateur derrière votre pare-brise.

PAYER PAR MOBILE, C'EST FACILE !



Pour les adeptes du paiement à distance et dématérialisé, l'application EasyPark permet de régler facilement son stationnement, avec son smartphone !

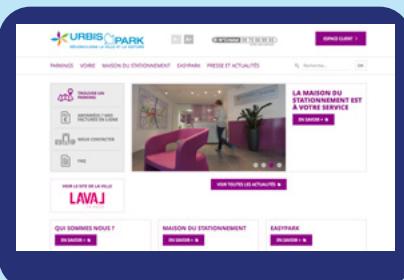
Il suffit de **télécharger gratuitement l'application** et de créer son compte.

Une solution pratique et facile à prendre en main !
EasyPark : www.urbispark-laval.fr/easypark



VOUS FACILITE LE STATIONNEMENT

avec
la dématérialisation des abonnements



Ce qui change :

- À partir du **15 novembre 2017**, les **abonnements** sont **dématérialisés**.
- Vous n'êtes plus obligés d'apposer le macaron de votre abonnement sur votre pare-brise.
- Votre abonnement est rattaché à votre immatriculation et les contrôles se feront via votre plaque minéralogique.

Ce qui ne change pas :

- La souscription d'un abonnement se fait **en ligne** (www.urbispark-laval.fr) ou **à la Maison du stationnement**.
- Le renouvellement de votre abonnement se fait **en ligne** (www.urbispark-laval.fr) ou via l'application mobile **EasyPark**.

Rappel : les utilisateurs de l'application mobile **EasyPark** peuvent aussi régler leur stationnement à l'heure et connaître en temps réel les places disponibles en ville !



PLUS D'INFORMATIONS

Le stationnement devient plus facile à Laval !

Pour toute question venez nous voir à la

MAISON DU STATIONNEMENT

29 rue du Val de Mayenne.

Pour nous interroger à distance, 3 possibilités :

Tél. : 02 43 49 59 35

Email : laval.maison-stationnement@transdev.com

Web : www.urbispark-laval.fr